



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 71753

Texte de la question

Mme Régine Povéda attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontrent actuellement les professeurs stagiaires. En effet, les parcours des lauréats du concours national renouvelé 2014, titulaires ou dispensés d'un master 2, et professeurs stagiaires de l'éducation nationale, ne sont pas assez reconnus. Ces professeurs stagiaires sont confrontés à de très nombreuses obligations en plus des formations de préparation aux concours de recrutement dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) : assister à des cours et des travaux dirigés, rédiger un mémoire, repasser des partiels, équivalant à une année de master 2. Un parcours adapté devrait leur être proposé. Les professeurs stagiaires titulaires d'un M2 et lauréats du concours renouvelé 2014 demandent que leur parcours antérieur soit reconnu et souhaitent recevoir une formation plus adaptée. La réforme de la formation des enseignants est un point central de la refondation de l'école. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles actions pourraient être envisagées par le Gouvernement afin de permettre une meilleure prise en compte des parcours des enseignants stagiaires.

Texte de la réponse

La réforme de la formation des enseignants, levier essentiel de la refondation de l'école, est une réforme sans précédent dans notre système éducatif, l'année 2014-2015 ayant constitué une année de montée en charge du nouveau dispositif pour quatre raisons : - l'entrée progressive dans le métier a bousculé les organisations universitaires et académiques du fait de la diversité des profils des stagiaires ; - la mise en place de la formation par alternance a représenté un changement culturel majeur pour le système français, habitué au modèle consécutif dont tous s'accordaient à dénoncer l'inefficacité et le coût humain (mal-être et démission de jeunes enseignants non préparés à la réalité du métier) ; - l'accroissement important du nombre de stagiaires (de l'ordre de 18 000 à 25 000) a mis en tension les capacités d'encadrement et d'individualisation de la formation ; - la mise en place des parcours adaptés n'a pas toujours été comprise par les professeurs stagiaires déjà titulaires d'un master qui ont pu la voir comme une charge de travail supplémentaire et non comme une opportunité de formation. Sur la base des rapports annuels des inspections générales et des données de l'enquête nationale menée en novembre 2014 auprès des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), le ministère a produit les textes de cadrage permettant d'accompagner les ESPE et les services académiques dans une prise en charge des professeurs stagiaires ajustée à la diversité de leurs besoins. La note de service no 2015-055 du 17 mars 2015 sur les modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public a apporté tous les éclaircissements nécessaires sur les attendus professionnels de la formation : elle traduit notamment les compétences attendues et vérifiées à l'entrée dans le métier au regard du référentiel professionnel. L'outil d'accompagnement (annexe 14) précise ainsi deux degrés de maîtrise observables en situation pour chaque compétence, ce qui permet aux professeurs stagiaires de s'auto-positionner (en prenant conscience de leurs forces et faiblesses) et aux équipes pédagogiques de mettre en place des parcours de formation plus adaptés. A cette fin, le ministère a transmis le 29 mai 2015 aux directeurs des ESPE une instruction documentée par les travaux du comité de suivi de la réforme, qui rappelle

les principes et les attendus de la formation et recommande de faire évoluer l'offre de formation des « parcours adaptés » au plus près des besoins des stagiaires. Cette instruction insiste à la fois sur les contenus d'enseignement à proposer et sur la méthodologie à mettre en œuvre : une collaboration étroite avec les services académiques et les services universitaires concernés doit permettre de co-construire des parcours adaptés prenant en compte les modalités d'évaluation et de titularisation ainsi que de prévoir la formation de formateurs nécessaire à l'accompagnement de la diversité des stagiaires. Une nouvelle enquête nationale engagée cette année permettra de mesurer l'évolution des parcours adaptés dans toutes les ESPE, rubrique qui fait également l'objet d'une particulière vigilance lors du processus de renouvellement de leur accréditation.

Données clés

Auteur : [Mme Régine Povéda](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71753

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10635

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1591